

E U M O F A

Observatoire Européen des Marchés des
Produits de la Pêche et de l'Aquaculture

N° 4/2017

FAITS SAILLANTS DU MOIS

SOMMAIRE

Premières ventes en Europe

Zoom sur le rouget barbet (France, Italie, Grèce et Portugal) et le sprat (Estonie, Lettonie et Suède)

Approvisionnement mondial

Études de cas : Pêches et aquaculture au Chili ; aquaculture biologique dans l'Union européenne

Consommation : Lieu noir frais en France

Contexte macro-économique



Retrouvez toutes ces données, informations et bien plus, sur www.eumofa.eu/fr

Suivez-nous sur Twitter : [#EU_MARE](https://twitter.com/EU_MARE) [#EUMOFA](https://twitter.com/EUMOFA)

Dans ce numéro

Sur la période janvier-février 2017, la valeur et le volume des premières ventes a augmenté au Danemark, en France et en Lituanie par rapport à janvier-février 2016. La valeur et le volume des premières ventes de cabillaud ont baissé parmi les pays consultés : la Belgique, la France, la Norvège et la Suède. Par ailleurs, elles ont fortement augmenté en Lettonie et en Lituanie, et dans une moindre mesure, au Royaume-Uni. En février 2017, le prix de la seiche a considérablement augmenté par rapport au mois de février 2016, en particulier en Belgique et au Royaume-Uni (+ 15 % pour les deux pays).

En janvier-février 2017, les prix unitaires moyens de rouget barbet ont augmenté au Portugal et en France (respectivement, + 17 % et + 48 %) et ont baissé en Italie (- 7 %) et en Grèce (- 13 %) par rapport à janvier-février 2016. La valeur des premières ventes de sprat a fortement baissé en Suède (- 61 %) et en Estonie (- 38 %). Sur la même période, les prix en première vente ont chuté dans l'ensemble des pays consultés, plus particulièrement en Lettonie (- 12 %).

La Commission européenne, huit États membres de l'UE et cinq pays tiers ont signé la déclaration de Malte dite MedFish4Ever, établissant un programme de travail sur les dix prochaines années pour sauver les stocks halieutiques en Méditerranée et protéger la richesse économique et écologique de la région.

Deuxième plus grand producteur mondial de salmonidés, le Chili a exporté des produits de la mer pour une valeur de 4,7 milliards d'euros en 2016. Les exportations chiliennes de produits de la pêche et de l'aquaculture vers le marché européen ont atteint 504 millions d'euros, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2015. L'Espagne était la première destination européenne, représentant 33 % de la valeur des exportations, avec le merlu et la moules comme principales espèces exportées.

L'aquaculture biologique s'est considérablement développée au cours de ces dernières années, dépassant 50 000 tonnes en 2015 et représentant 4 % du total de la production aquacole. Toutefois, les performances économiques varient entre les espèces et les États membres et plusieurs contraintes importantes limitent encore son développement. Les principales espèces d'élevage biologique sont la moule et le saumon.

En janvier 2017, les prix de détail de lieu noir frais pour la consommation des ménages ont atteint une moyenne de 11,15 EUR/kg en France et ont montré une légère tendance à la baisse (- 2 %) par rapport à janvier 2016.

1. Premières ventes en Europe

En **janvier-février 2017**, onze États membres et la Norvège ont fourni les données des premières ventes pour 11 groupes de produits.¹ La valeur des premières ventes a augmenté pour le Danemark, la France, la Lituanie, la Norvège et le Portugal, par rapport à la période janvier-février 2016.

En **Belgique**, en **janvier-février 2017**, les premières ventes ont augmenté en volume (+ 3 %) et ont légèrement diminué en valeur (- 1 %) par rapport à janvier-février 2016. Le cabillaud (- 45 %), la plie (- 10 %) et la sole (- 11 %) ont été les principaux contributeurs à la baisse en valeur. L'augmentation en volume a surtout été le fait de l'augmentation des premières ventes de grondin (+ 56 %), la deuxième espèce la plus débarquée en Belgique, atteignant 542 tonnes. En **février 2017**, la valeur des premières ventes a également connu une légère baisse (- 1 %) par rapport à février 2016, du fait de la sole (- 7 %), de la plie (- 15 %) et de la seiche (- 19 %). La baisse en volume a surtout été le fait de la coquille Saint-Jacques (- 26 %). La majeure partie des espèces principales a enregistré une baisse du prix moyen, à l'exception de la seiche (+ 51 %), du grondin (+ 50 %) et de la raie (+ 13 %).

Au **Danemark**, en **janvier-février 2017**, les premières ventes ont augmenté tant en valeur qu'en volume par rapport à la même période en 2016. L'augmentation en valeur a surtout été le fait des premières ventes de hareng (+ 75 %) et de plie (+ 39 %). Le hareng (+ 85 %) et les coques (atteignant 1.804 tonnes et représentant 95 % du volume des « autres mollusques et invertébrés aquatiques ») ont causé la plus forte augmentation en volume. En **février 2017**, la valeur et le volume des premières ventes (respectivement, + 5 % et + 19 %) ont suivi une tendance similaire par rapport à février 2016. L'augmentation globale a surtout été le fait du hareng (+ 37 % en valeur et + 43 % en volume) et de la plie (+ 37 % en valeur et + 74 % en volume). Parmi les espèces principales, les prix moyens ont considérablement augmenté pour le cabillaud (+ 35 %) et la crevette nordique (+ 33 %), tandis qu'ils ont baissé pour la baudroie (- 10 %), la langoustine (- 15 %), la plie (- 21 %) et le lieu noir (- 11 %).

En **janvier-février 2017**, **l'Estonie** a observé une baisse substantielle des premières ventes tant en valeur qu'en volume par rapport à la même période l'année précédente. Le hareng et le sprat, représentant 85 % de la valeur des premières ventes et 99 % du volume, ont été à l'origine de cette baisse. En **février 2017**, la tendance à la baisse s'est poursuivie par rapport à février 2016, également du fait du hareng (- 16 % en valeur et - 13 % en volume) et du sprat (- 38 % en valeur et - 37 % en volume). Le prix de la perche européenne (représentant 92 % de la valeur des « autres poissons d'eau douce ») a diminué de 11 %, à l'instar du prix du hareng (- 3 %), du sandre (- 2 %) et du sprat (- 1 %).

En **France**, en **janvier-février 2017**, la valeur et le volume des premières ventes ont augmenté de 3 % par rapport à la même période en 2016. La baudroie (+ 13 %), la coquille Saint-Jacques (+ 12 %) et l'encornet (+ 89 %) ont enregistré la plus forte augmentation en valeur. L'encornet a également connu la plus forte augmentation en volume (+ 140 %). Les autres espèces ayant contribué à l'augmentation globale en volume étaient la baudroie (+ 24 %), la sardine (+ 36 %) et la coquille Saint-Jacques (+ 13 %). Par ailleurs, en **février 2017**, la valeur et le volume des premières ventes ont baissé par rapport à février 2016. La baisse en valeur a surtout été le fait du merlu et du bar européen (les deux espèces enregistrant

une baisse de 21 %), tandis que la baisse en volume a été causée par le hareng (- 89 %), l'anchois (- 93 %) et le lieu jaune (- 28 %). Parmi les principales espèces débarquées, les prix ont augmenté pour la seiche (+ 41 %), le bar européen (+ 5 %), le lieu jaune (+ 8 %), la raie (+ 12 %) et la coquille Saint-Jacques (+ 2 %). Les prix ont diminué pour le merlu (- 18 %), la baudroie (- 18 %), la langoustine (- 4 %), la sole (- 7 %) et l'encornet (- 16 %).

En **janvier-février 2017**, **la Grèce** a observé une baisse des premières ventes tant en valeur qu'en volume par rapport à la même période l'année précédente. La baisse a surtout été le fait de l'anchois (- 23 %), du merlu (- 16 %) et du picarel (- 37 %), qui ont représenté 34 % de la valeur des premières ventes. Le merlu (- 26 %) et le picarel (- 44 %) ont également contribué à la baisse en volume. En **février 2017**, la majeure partie des espèces a connu une baisse tant en valeur qu'en volume, par rapport à février 2016. Les baisses les plus importantes ont concerné l'anchois (- 30 % en valeur et - 7 % en volume), le merlu (- 24 % en valeur et - 31 % en volume) et le picarel (- 40 % en valeur et - 46 % en volume). Le prix de l'anchois s'est effondré (- 25 %), à l'instar du prix du rouget barbet (- 11 %) et de la sardine (- 16 %). Dans le même temps, le prix du merlu et du picarel a augmenté (+ 10 % pour les deux espèces).

En **Italie**, en **janvier-février 2017**, les premières ventes ont diminué tant en valeur qu'en volume par rapport à la même période en 2016. La baisse en valeur a surtout été le fait du hareng (- 28 %) et de la moule (- 39 %). La sole (- 17 %), la sardine (- 20 %) et la squille (- 30 %) ont également contribué à la baisse. La baisse en volume a également été le fait de l'anchois (- 11 %), la palourde (- 49 %), la sardine (- 23 %) et la squille (- 34 %). En **février 2017**, la valeur et le volume des premières ventes ont baissé par rapport à février 2016. La palourde (- 69 %), la squille (- 37 %) et l'anchois (- 14 %) ont enregistré les plus fortes baisses en valeur. Les prix ont fortement baissé pour l'anchois (- 14 %) et la sole (- 26 %). Ils ont augmenté pour la palourde (+ 91 %), la sardine (+ 6 %) et la squille (+ 22 %).

En **janvier-février 2017**, **la Lettonie** a connu une baisse tant en valeur (- 7 %) qu'en volume (- 2 %) des premières ventes par rapport à janvier-février 2016. La baisse a surtout été le fait du sprat, représentant 51 % de la valeur et 58 % du volume des premières ventes totales. La baisse des premières ventes de hareng a également contribué à la baisse globale en valeur (- 11 %). Par ailleurs, la valeur et le volume des premières ventes de cabillaud (la troisième espèce la plus importante en valeur) ont considérablement augmenté (respectivement, + 126 % et + 94 %). En **février 2017**, la valeur et le volume des premières ventes ont augmenté par rapport à février 2016. L'augmentation en valeur du cabillaud a compensé la forte baisse de valeur des premières ventes de hareng et de sprat. L'augmentation en volume a été le fait du hareng et de l'éperlan. Le prix du cabillaud a augmenté de 37 %, tandis que le hareng et le sprat ont diminué de respectivement 15 % et 11 %.

En **Lituanie**, en **janvier-février 2017**, les premières ventes ont considérablement augmenté en valeur, à l'instar du volume, du fait du cabillaud (respectivement, 179 % et + 141 %). Les baisses de hareng (- 62 %) et d'éperlan (- 16 %) n'ont pas empêché l'augmentation totale en valeur. En **février 2017**, les premières ventes ont augmenté en valeur et ont diminué en volume par rapport à février 2016. L'augmentation en valeur a été causée par le cabillaud, tandis que la baisse

en volume a été le fait du hareng et de l'éperlan. Les prix ont augmenté pour l'ensemble des espèces principales : 15 % pour le cabillaud, 97 % pour le hareng et 39 % pour l'éperlan.

En **Norvège** en **janvier-février 2017**, la valeur des premières ventes a augmenté du fait du maquereau (+ 31 %), du hareng (+ 8 %) et de l'églefin (+ 21 %). En **février 2017**, la valeur et le volume des premières ventes ont baissé par rapport à février 2016, principalement du fait du merlan bleu (- 80 % en valeur et - 45 % en volume) et du crabe (- 48 % en valeur et - 84 % en volume). Le cabillaud (- 17 %) a également contribué à la baisse en volume. Les prix ont augmenté pour le cabillaud (+ 21 %), l'églefin (+ 16 %) et le maquereau (+ 4 %) tandis qu'ils ont affiché la tendance inverse pour le merlan bleu (- 54 %), le hareng (- 23 %) et le lieu noir (- 33 %).

Au **Portugal**, en **janvier-février 2017**, les premières ventes ont augmenté en valeur (+ 28 %) et légèrement diminué en volume (- 1 %) par rapport à janvier-février 2016. L'augmentation en valeur a surtout été le fait de l'anchois, atteignant 3,7 millions d'euros, à l'instar du poulpe, atteignant 7,2 millions d'euros (+ 29 %). Le bar européen (+ 13 %), la seiche (+ 15 %) et la palourde (+17%) ont également affiché une augmentation en valeur. En **février 2017**, l'augmentation record de la valeur des premières ventes d'anchois (atteignant 1,36 million d'euros) a surtout été le fait de la hausse en volume débarqué (368 tonnes) et de la hausse du prix de vente (+ 168 %), par rapport à février 2016. Les prix ont également augmenté pour les autres espèces principales : la palourde, la seiche, le bar européen, le poulpe, la sole et l'espadon.

En **Espagne**, en **janvier-février 2017**, les débarquements (dans 28 ports) de poisson frais (26.847 tonnes) ont augmenté (+ 3 %) par rapport à janvier-février 2016, tandis qu'ils ont légèrement baissé (- 1 %) par rapport à la même période deux ans auparavant². En **février 2017**, la tendance à la baisse s'est poursuivie, quand l'Espagne a débarqué 13.223 tonnes de pêche fraîche, respectivement 9 % et 25 % de moins qu'en février 2016 et 2015. Parmi ces débarquements, 4.888 tonnes ont été débarquées dans le port de Vigo (+ 8 % par rapport à février 2016 et + 9 % par rapport à février 2015).

En **Suède**, en **janvier-février 2017**, la valeur et le volume ont fortement baissé du fait du hareng et du sprat (représentant respectivement 47 % et 92 % de la valeur et du volume des premières ventes totales) par rapport à janvier-février 2016. En outre, le volume a également diminué du fait du cabillaud (- 33 %) et de la crevette nordique (- 22 %). Cette tendance s'est poursuivie en **février 2017**, également en raison du hareng, du sprat, de la langoustine et de la crevette nordique. Les prix en première vente ont augmenté pour la majeure partie des espèces : le cabillaud (+ 13 %), le hareng (+ 13 %) et la crevette nordique (+ 35 %). Ils ont diminué pour la langoustine (- 23 %) et le sprat (- 10 %).

Au **Royaume-Uni**, en **janvier-février 2017**, la valeur et le volume des premières ventes ont diminué pour la langoustine (- 21 % en valeur et - 5 % en volume), le crabe (- 31 % en valeur et - 41 % en volume), la coquille Saint-Jacques (- 12 % en valeur et - 18 % en volume), la baudroie (- 11 % en valeur et - 4 % en volume) et le merlan (- 28 % en valeur et - 34 % en volume), provoquant la baisse des premières ventes par rapport à la même période de l'année précédente. En **février 2017**, la tendance à la baisse s'est poursuivie, également du fait du maquereau, de la langoustine, de la coquille Saint-Jacques, de la baudroie et du crabe. Les prix moyens ont fortement augmenté pour la seiche (+ 51 %), le crabe (+ 18 %), l'églefin (+ 3 %), le maquereau (+ 7 %), la coquille Saint-Jacques (+ 4 %) et le merlan (+ 8 %) tandis qu'ils ont diminué pour la langoustine (- 14 %), la baudroie (- 6 %), le merlu (- 4 %), la sole (- 2 %) et le lieu noir (- 17 %).

Les données les plus récentes relatives aux premières ventes pour le mois de **mars 2017** sont disponibles sur le site EUMOFA. Il est possible de les consulter [ici](#).

Table 1. **JANVIER-FÉVRIER : BILAN DES PREMIÈRES VENTES DES PAYS DÉCLARANTS** (volume en tonnes et valeur en millions d'euros)

Pays	Janvier-février 2015		Janvier-février 2016		Janvier-février 2017		Évolution depuis janvier-février 2016	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Belgique	3.350	11,21	3.284	11,01	3.380	10,87	3 %	- 1 %
Danemark	39,441	40,79	29.224	44,41	42.323	53,52	45 %	21 %
Estonie	14.736	3,12	15.793	3,30	11.274	2,43	- 29 %	- 27 %
France	30.290	102,98	30.367	104,01	31.274	107,49	3 %	3 %
Grèce	1.235	4,22	1.563	5,03	1.540	4,57	- 2 %	- 9 %
Italie*	11.529	44,38	11.089	42,48	9.580	36,87	- 14 %	- 13 %
Lettonie	12.040	2,99	13.106	2,84	12.886	2,63	- 2 %	- 7 %
Lituanie	244	0,24	316	0,29	321	0,43	2 %	48 %
Norvège	522.847	380,23	520.464	462,71	517.664	465,22	- 1 %	1 %
Portugal	9.137	21,61	8.792	22,58	8.687	28,89	- 1 %	28 %
Suède	35.496	15,17	31.518	15,01	14.832	9,74	- 53 %	- 35 %
Royaume-Uni	83.165	122,41	91.804	138,72	83.729	133,17	- 9 %	- 4 %

 Table 2. **FÉVRIER : BILAN DES PREMIÈRES VENTES DES PAYS DÉCLARANTS** (volume en tonnes et valeur en millions d'euros)

Pays	Février 2015		Février 2016		Février 2017		Évolution depuis février 2016	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Belgique	1.635	5,42	1.489	5,29	1.463	5,24	- 2 %	- 1 %
Danemark	18.619	20,08	15,572	21,76	18.593	22,89	19 %	5 %
Estonie	7.462	1,56	8.165	1,65	6.121	1,25	- 25 %	- 24 %
France	15.684	50,86	16.339	54,23	15.602	52,08	- 5 %	- 4 %
Grèce	558	1,87	857	2,68	765	2,21	- 11 %	- 17 %
Italie*	5.189	23,59	5.391	21,59	4.797	19,71	- 11 %	- 9 %
Lettonie	7.285	1,84	6.122	1,30	6.568	1,32	7 %	1 %
Lituanie	206	0,18	161	0,17	140	0,19	- 13 %	13 %
Norvège	343.994	232,05	298.241	264,34	285.934	258,66	- 4 %	- 2 %
Portugal	3.985	10,41	4.390	10,98	4.309	13,49	- 2 %	23 %
Suède	18.127	7,65	16.501	8,06	7.854	4,94	- 52 %	- 39 %
Royaume-Uni	39.399	61,32	45.715	70,94	23.187	45,52	- 49 %	- 36 %

Source : EUMOFA (mis à jour le 12/04/2017). Les données relatives au volume sont indiquées en poids net.

*Données partielles. Les données des premières ventes pour l'Italie couvrent 229 ports de pêche (environ 50 % du total des débarquements).

1.1. ZOOM SUR LE ROUGET BARBET ET LE SPRAT DANS LES PAYS SELECTIONNÉS

1.1.1. ROUGET BARBET



Le rouget barbet (*Mullus barbatus*) est une espèce benthique, vivant sur les fonds vaseux, sablonneux et graveleux du plateau continental, à des profondeurs entre 5 et 300 m. Il se nourrit de crustacés, de vers polychètes et de mollusques. La reproduction se déroule entre les mois d'avril-mai et de juillet-août à des profondeurs entre 10 et 55 m sur les fonds sableux et vaseux.

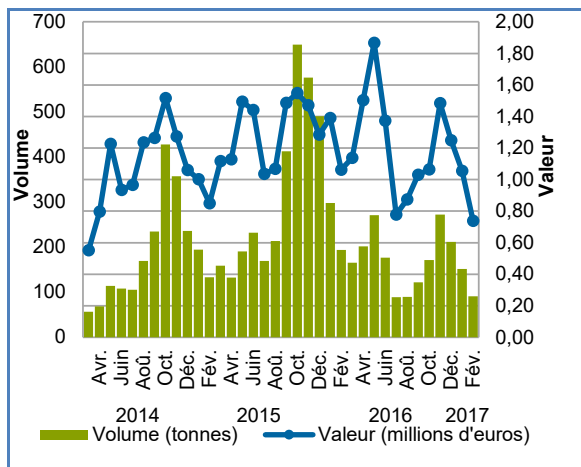
Le rouget barbet est distribué dans l'Atlantique Est et le long des côtes européennes et africaines, de l'ouest de la Norvège et de la Manche jusqu'aux îles Canaries ; il est également présent en mer Méditerranée et en mer Noire³.

Le rouget barbet est surtout capturé au filet maillant, au trémail et au chalut de fond. Les captures ont lieu toute l'année, enregistrant un pic pendant les périodes de mars à mai et d'octobre à décembre. L'espèce n'est pas soumise aux quotas de pêche. La taille minimale de débarquement est 15 cm pour les spécimens provenant de l'océan Atlantique et 11 cm pour ceux de Méditerranée⁴.

Le rouget barbet est très prisé dans le sud de l'Europe. Sur le marché, il est présenté frais (poisson entier) et congelé (en filets).

En janvier-février 2017, les premières ventes françaises de rouget barbet ont substantiellement baissé par rapport à janvier-février 2016 : - 27 % en valeur (soit 1,79 million d'euros) et - 51 % en volume (soit 243 tonnes). La valeur et le volume des premières ventes ont baissé de respectivement 3 % et 26 %, par rapport à janvier-février 2015.

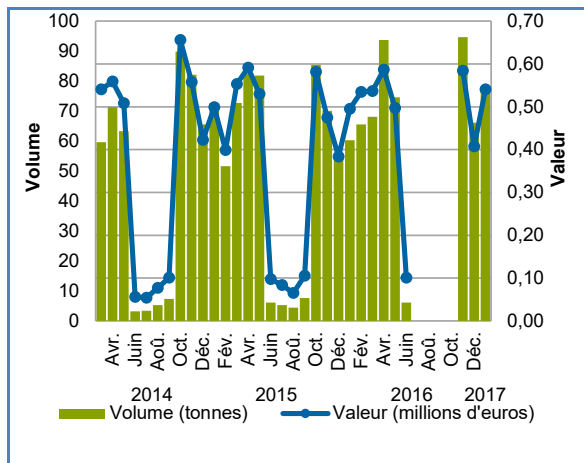
Figure 1. ROUGET BARBET : PREMIÈRES VENTES EN FRANCE



Source : EUMOFA (mis à jour le 12/04/2017).

En Grèce, en janvier-février 2017, les premières ventes ont atteint 1,04 million d'euros et 145 tonnes. Elles ont augmenté tant en valeur qu'en volume (respectivement + 1 % et + 15 %), par rapport à janvier-février 2016 et ont suivi une tendance similaire tant en valeur qu'en volume (respectivement, + 16 % et + 17 %) par rapport à janvier-février 2015.

Figure 2. ROUGET BARBET : PREMIÈRES VENTES EN GRÈCE

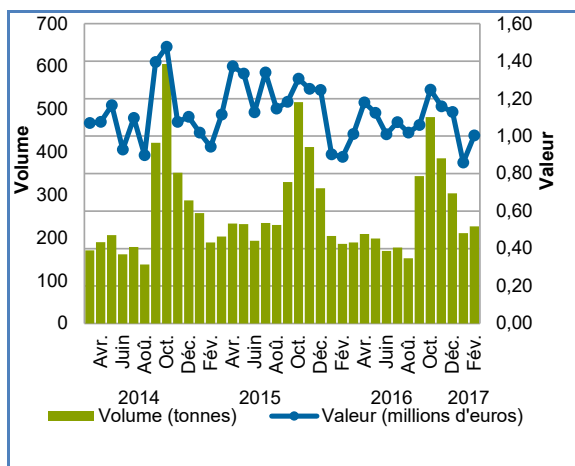


Source : EUMOFA (mis à jour le 12/04/2017).

*Données non disponibles pour les mois de juillet à octobre 2016.

En Italie, en janvier-février 2017, les premières ventes ont atteint à 1,86 million d'euros et 437 tonnes. Elles ont augmenté tant en valeur qu'en volume (respectivement + 4 % et + 12 %), par rapport à janvier-février 2016 et ont affiché la tendance inverse tant en valeur qu'en volume (respectivement, - 5 % et - 2 %) par rapport à janvier-février 2015.

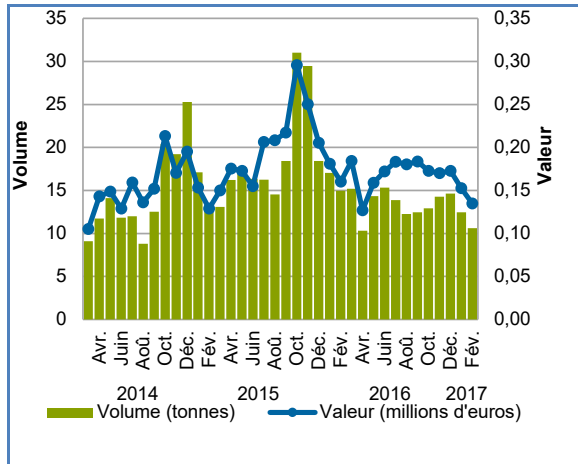
Figure 3. ROUGET BARBET : PREMIÈRES VENTES EN ITALIE



Source : EUMOFA (mis à jour le 12/04/2017).

En janvier-février 2017, les premières ventes portugaises de rouget barbet ont atteint 0,29 million d'euros pour 23 tonnes. Elles ont baissé tant en valeur qu'en volume (respectivement - 16 % et - 28 %) par rapport à janvier-février 2016. La valeur des premières ventes a augmenté de 2 % tandis que la tendance à la baisse s'est poursuivie en volume (- 24 %), par rapport à janvier-février 2015.

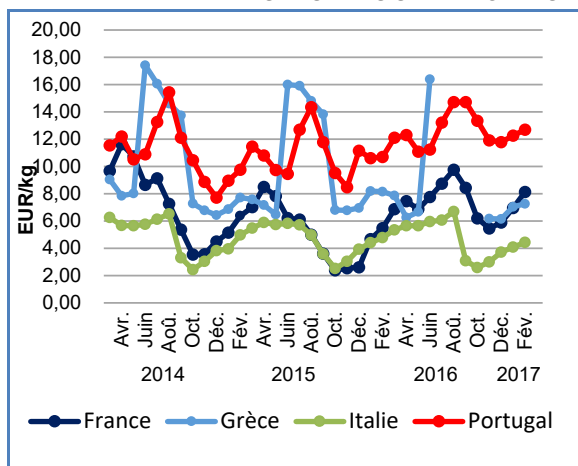
Figure 4. **ROUGET BARBET : PREMIÈRES VENTES AU PORTUGAL**



Source : EUMOFA (mis à jour le 12/04/2017).

Au cours des trois dernières années, les prix en première vente du rouget barbet ont varié d'environ 4,00 EUR/kg en Italie à plus de 16,00 EUR/kg en Grèce. Les prix moyens ont suivi une tendance similaire dans les pays consultés, à savoir qu'ils ont chuté à la valeur la plus faible en automne-hiver (période d'octobre à décembre), lorsque l'espèce est plus abondante. Les prix ont atteint un pic en avril (en France), en juin (en Grèce et en Italie) et en août-septembre (au Portugal). Globalement, les prix ont affiché une tendance à la baisse, (sauf au Portugal). En janvier-février 2017, les prix unitaires moyens ont augmenté au Portugal et en France (respectivement, + 17 % et + 48 %) tandis qu'ils ont baissé en Italie (-7 %) et Grèce (- 13 %) par rapport à janvier-février 2016. La tendance s'est poursuivie par rapport à janvier-février 2015.

Figure 5. **ROUGET BARBET : PRIX EN PREMIÈRE VENTE DANS LES PAYS SÉLECTIONNÉS**



Source : EUMOFA (mis à jour le 12/04/2017).

Nous avons parlé du **rouget barbet** dans des numéros précédents des *Faits saillants du mois* :

Premières ventes : Grèce (3/2016, 7/2015, 3/2014, janvier 2013)

1.1.2. SPRAT



Le sprat (*Sprattus sprattus*) est une espèce marine pélagique vivant en banc dans les zones côtières. Sa durée de vie est courte et l'espèce tolère les eaux à faible salinité. Le sprat se nourrit de crustacés planctoniques. Il migre vers les zones de ponte au printemps et en été, et se déplace de nuit à la surface de l'eau. La ponte peut avoir lieu toute l'année, à proximité de la côte, voire jusqu'à 100 km de la côte. Le sprat est une proie principale pour les prédateurs comme le cabillaud et les oiseaux et mammifères marins⁵.

Le sprat est présent de l'Atlantique Nord-Est (de la mer du Nord et la mer Baltique au sud du Maroc) ; on le trouve également en mer Méditerranée et en mer Noire.

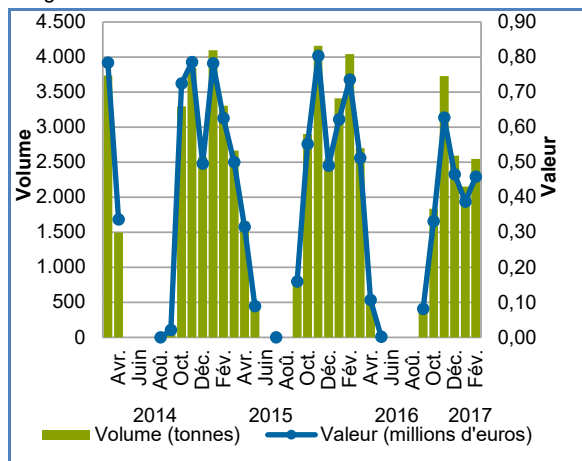
Le sprat est une espèce importante pour les pêches en mer du Nord et en mer Baltique. Il est capturé par des chalutiers pélagiques utilisant des filets à petite maille. Le stock de sprat en mer Baltique a une plus longue durée de vie que le stock de mer du Nord.

Le sprat est soumis à un total admissible de captures (TAC), réparti entre 12 États membres (en mer du Nord et en mer Baltique). Pour 2017, les TAC européens de sprat ont été fixés à 332.223 tonnes (soit 45 % de moins qu'en 2016) en mer du Nord et en mer Baltique. De cette quantité, 260.993 tonnes sont attribuées à la mer Baltique (soit + 29 % par rapport à 2016). En mer Baltique, la Pologne détient le quota de pêche le plus élevé (76.627 tonnes), suivie par la Suède (49.770 tonnes), la Lettonie (36.107 tonnes) et l'Estonie (29.896 tonnes)⁶.

Le sprat représente la majeure partie des matières premières utilisées par le secteur de la transformation. Sur le marché, il est surtout présenté en conserve et fumé, ainsi qu'élaboré et mis en conserve, et dans une moindre mesure, frais (poisson entier). Au Danemark et en Suède, il est surtout utilisé pour la production de farine de poisson et d'huile de poisson.

En Estonie, en janvier-février 2017, les premières ventes de sprat ont substantiellement baissé par rapport à janvier-février 2016 : - 38 % en valeur (soit 0,85 million d'euros) et - 37 % en volume (soit 4.700 tonnes). La valeur et le volume des premières ventes ont suivi une tendance similaire, baissant de respectivement 40 % et 37 %, par rapport à janvier-février 2015.

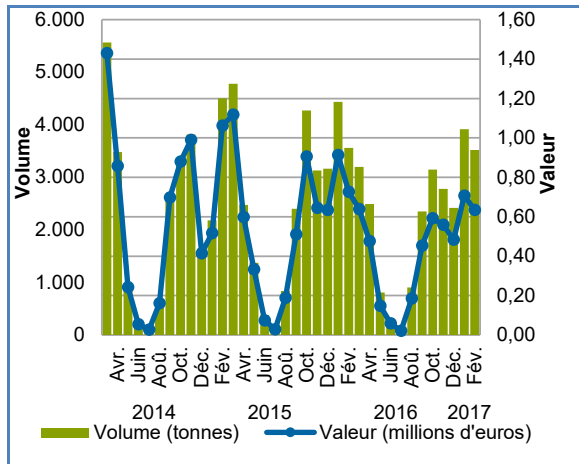
Figure 6. **SPRAT : PREMIÈRES VENTES EN ESTONIE**



Source : EUMOFA (mis à jour le 12/04/2017).

Sur la période janvier-février 2017, les premières ventes lettones de sprat ont atteint 1,34 million d'euros pour 7.434 tonnes. Elles ont baissé tant en valeur qu'en volume (respectivement - 18 % et - 7 %), par rapport à janvier-février 2016. Le volume des premières ventes a augmenté de 11 % tandis que leur valeur a suivi une tendance à la baisse (- 15 %), par rapport à janvier-février 2015.

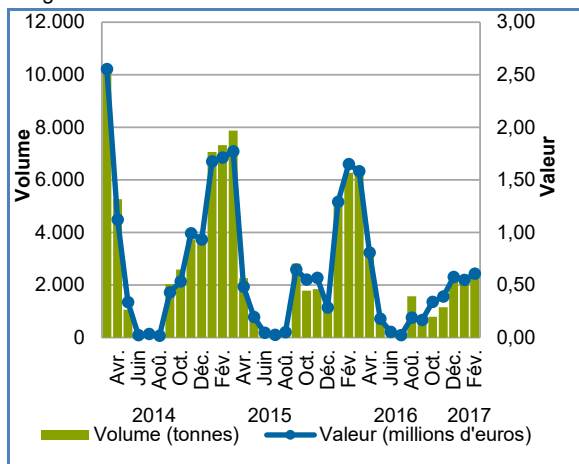
Figure 7. **SPRAT : PREMIÈRES VENTES EN LETTONIE**



Source : EUMOFA (mis à jour le 12/04/2017).

En Suède, en janvier-février 2017, les premières ventes de sprat ont substantiellement baissé par rapport à janvier-février 2016 : - 61 % en valeur (soit 1,16 million d'euros) et - 57 % en volume (soit 4.881 tonnes). La valeur et le volume des premières ventes ont baissé de 66 % par rapport à janvier-février 2015.

Figure 8. **SPRAT : PREMIÈRES VENTES EN SUÈDE**



Source : EUMOFA (mis à jour le 12/04/2017).

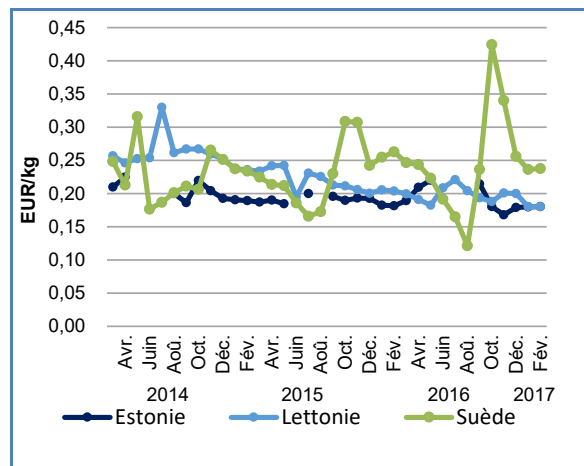
Globalement, les prix moyens de sprat ont varié selon la disponibilité de l'espèce (les prix les plus bas ont été enregistrés avec les volumes les plus importants) ; ils ont varié de 0,17 EUR/kg (en Estonie) à 0,25 EUR/kg (en Suède). Les prix ont affiché une tendance à la baisse, sauf en Suède.

En Estonie, la pêche au sprat est fermée du mois de juin au mois d'août. En janvier-juin 2017, le prix de détail moyen était de 0,18 EUR/kg, affichant une légère baisse (- 1 %) par rapport à janvier-février 2017. Le prix a baissé de 5 % par rapport à janvier-février 2015.

En Lettonie, le prix le plus élevé a été atteint en juillet 2014 (soit 0,33 EUR/kg), quand le volume le plus bas a été enregistré (soit 82 tonnes). En janvier-juillet 2015, le prix unitaire moyen était de 0,18 EUR/kg, respectivement - 12 % et - 24 % de moins qu'à la même période en 2016 et en 2015.

La Suède a enregistré le prix le plus élevé en octobre 2016, à 0,42 EUR/kg, correspondant à 796 tonnes débarquées. En janvier-février 2017, le prix unitaire moyen était de 0,24 EUR/kg, soit une baisse de 9 % par rapport à l'année précédente, affichant une légère augmentation (+ 1 %) par rapport à janvier-février 2015.

Figure 9. **SPRAT : PRIX EN PREMIÈRE VENTE DANS LES PAYS SÉLECTIONNÉS**



Source : EUMOFA (mis à jour le 12/04/2017).

Nous avons parlé du **sprat** dans des numéros précédents des *Faits saillants du mois* :

Premières ventes : Lettonie (5/2016, 5/2015, 5/2014) ; Suède (3/2015, février 2013)

2. Approvisionnement global

Ressources / UE / PCP : Le rapport du Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) relatif à la performance de la Politique Commune des Pêches (PCP) note des améliorations de l'état des stocks halieutiques et des niveaux d'exploitation. Le pourcentage de stocks surexploités est passé de plus de 70 % à près de 40 % au cours des dix dernières années. En outre, le pourcentage des stocks évalués se situant en dessous des limites biologiques de sécurité a également chuté, passant de 65 % en 2003 à 38 % en 2015. Environ la moitié des stocks évalués ont atteint des niveaux de durabilité conformes aux objectifs fixés par la PCP, bien avant la date cible de 2020⁷.

Ressources / UE / Mer Méditerranée : La Commission européenne, huit États membres de l'UE et cinq pays tiers ont signé la déclaration de Malte dite MedFish4Ever, établissant un programme de travail sur les 10 prochaines années pour sauver les stocks halieutiques en Méditerranée et protéger la richesse économique et écologique de la région. La déclaration associera les communautés côtières, la société civile, le secteur de la pêche industrielle, à petite échelle, artisanale et récréative, ainsi que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Commission Générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)⁸.

Ressources / Venezuela : En 2016, la production de produits de la pêche et de l'aquaculture a atteint 285.000 tonnes, parmi lesquelles 259.000 tonnes provenaient de la pêche, dont 78 % de la pêche artisanale et 22 % de la pêche industrielle. Ces pêches ont surtout ciblé l'allache, l'albacore, la palourde, les prochilodes, le requin, le listao et le crabe bleu. La production aquacole a atteint 26.000 tonnes, constituée principalement de crevettes (21.500 tonnes) mais également par la cachama, la truite et le tilapia⁹.

Pêches / Islande : Le total des captures des navires islandais a atteint 201.231 tonnes en mars 2017, soit 53 % de plus qu'en mars 2016. L'augmentation a surtout été le fait du capelan, terminant à 131.523 tonnes (+ 67 % par rapport à mars 2016). D'une année sur l'autre (période avril 2016-mars 2017), le total des captures a baissé de 3 % par rapport à la même période de l'année précédente¹⁰.

Pêches / Allemagne : En 2016, les navires de pêche allemands ont capturé 238.400 tonnes (+ 0,2 % par rapport à 2015), estimées à 250 millions d'euros (+ 8,5 %). Les principales espèces débarquées étaient le hareng (67.100 tonnes), le maquereau (28.300 tonnes), le merlan bleu (24.100 tonnes), la sardine (17.900 tonnes) et le sprat (14.000 tonnes). En valeur, les cinq premières espèces débarquées étaient la crevette grise (40 millions d'euros), le cabillaud (27 millions d'euros), le hareng (27 millions d'euros), le maquereau (25 millions d'euros) et le flétan noir (18 millions d'euros). Les captures débarquées de poisson frais ont représenté 35 % du total, tandis que le poisson congelé a atteint 65 %. Plus des deux-tiers du poisson frais est débarqué dans les ports allemands, tandis que le reste est débarqué au Danemark et aux Pays-Bas. La majeure partie des débarquements de poisson congelé a lieu dans les ports étrangers, surtout aux Pays-Bas¹¹.

Pêches / Espagne : Le Ministère espagnol de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation et de l'environnement a conclu un accord avec la France portant sur les échanges de possibilités de pêche pour 2017 : les navires espagnols ont obtenu 1.000 tonnes de merlu et 1.200 tonnes de baudroie. L'accord fait partie des échanges annuels conclus entre l'Espagne et les autres États membres ; il est le plus

important de la filière pêche en raison du volume des quotas échangés. Il comprend également des « mini-quotas » concernant les espèces comme l'églefin et le lieu noir, pour lesquelles l'Espagne ne possède aucun quota¹².

Pêches / Algérie : L'Union européenne appuie le développement durable de la pêche et de l'aquaculture en Algérie, avec le lancement d'un programme sur deux ans (2017-2018) contribuant à la diversification de l'économie. Le nouveau programme DIVECO 2 (15 millions d'euros) vise à encourager les initiatives locales dans trois wilayas pilotes (Ain Temouchent, Sétif et Skikda) par l'accompagnement de la mise en œuvre du plan AQUAPECHE 2020, visant à doubler la production de produits de la pêche et de l'aquaculture pour la période 2015-2019. L'assistance de l'UE sera prônée à travers la formation, les études et appuis technique, notamment l'assistance pour la consolidation des systèmes statistiques de la pêche et de l'aquaculture, l'amélioration de la santé et de la sécurité et le marketing des produits de la pêche et de l'aquaculture¹³.

Certification / Lançon / Tacaud norvégien / Sprat / Pêches en mer du Nord : Au Danemark, deux associations de pêcheurs ont obtenu la certification Marine Stewardship Council (MSC) pour le lançon, le tacaud norvégien et le sprat. Le total des captures certifiées MSC atteint environ 580.000 tonnes, provenant de 20 stocks différents. Les espèces sont presque exclusivement utilisées pour la production de farine de poisson et d'huile de poisson¹⁴.

Certification / Truite / Espagne : Un pisciculteur espagnol a obtenu la certification Aquaculture Stewardship Council (ASC) pour la truite arc-en-ciel. L'entreprise exporte la truite sur le marché européen, notamment en Belgique, au Danemark et en Allemagne¹⁵.

Certification / Moule / Espagne : La production de *Mexillón de Galicia* (moule de Galice), appellation d'origine protégée (AOP), a atteint 6.194 tonnes en 2016, soit une augmentation de 112 % par rapport à l'année précédente. Au cours de ces dernières années, la production moyenne de moule a connu une amélioration notable, principalement en raison de la quantité des aliments disponibles dans les estuaires et les améliorations des méthodes de production. En 2016, les produits *Mexillón de Galicia* étaient commercialisés par 57 entreprises¹⁶.

Commerce / Bar européen / UE : En 2016, les échanges européens de bar ont atteint 431 millions d'euros et 73.200 tonnes, respectivement + 15 % et + 13 % par rapport à l'année précédente. De cette quantité, 17.000 tonnes (soit 89 millions d'euros) ont été importées de pays hors UE, essentiellement de Turquie. L'Italie, les Pays-Bas et l'Allemagne sont les plus grands importateurs européens de bar européen. En janvier 2017, les importations européennes de bar en provenance de pays tiers (soit 1.443 tonnes) ont été en hausse de 14 % par rapport à janvier 2015¹⁷.

Commerce / Norvège : En mars 2017, les exportations norvégiennes de poissons pélagiques ont atteint 62,2 millions d'euros (soit 571 millions de couronnes norvégiennes). Elles ont légèrement baissé (- 1 %) par rapport à mars 2016. Le hareng (destiné à être fileté) a représenté 60 % de ces exportations, soit une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente. Les principaux marchés de destination sont l'Union européenne et la Biélorussie¹⁸.

3. Études de cas

3.1. PÊCHES ET AQUACULTURE AU CHILI



Source : The World Factbook

Globalement, le Chili occupe un rôle majeur dans la pêche et l'aquaculture marine au niveau mondial. Les pêches maritimes fournissent surtout des espèces de petits pélagiques. L'aquaculture produit essentiellement des salmonidés, ainsi que différents mollusques. Toutefois, les captures récentes de petits pélagiques ont diminué, principalement en raison de la réduction des quotas de pêche suite aux conditions climatiques instables. Les maladies et les phénomènes naturels ont également constitué des défis pour l'aquaculture chilienne. Malgré cela, le Chili détient un rôle majeur dans l'industrie des produits de la mer. Deuxième plus gros producteur mondial de salmonidés, les exportations chiliennes de produits de la mer ont atteint une valeur de 4,7 milliards d'euros en 2016. Selon la FAO, le Chili est au 11^{ème} rang sur la liste des plus gros producteurs mondiaux de captures marines (2014) et le deuxième en Amérique Latine.

3.1.1. PRODUCTION

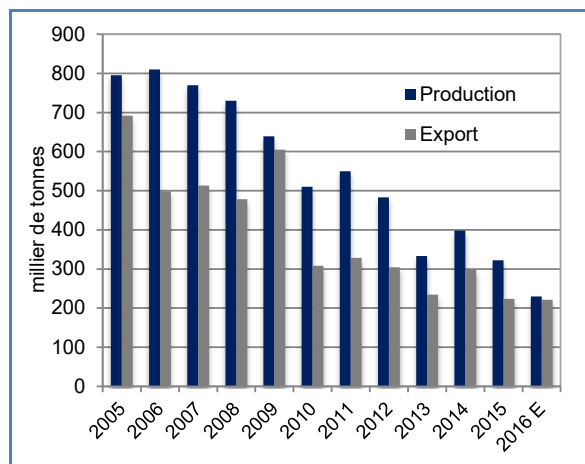
PÊCHES MARITIMES, PRODUCTION DE FARINE DE POISSON ET D'HUILE DE POISSON

La majeure partie des débarquements chiliens est constituée d'espèces de petits pélagiques, dont l'anchois est l'espèce principale. En 2016, le volume d'anchois a baissé de 38 % par rapport à 2015 ; il a représenté 22 % du volume total des débarquements, atteignant 333.500 tonnes. Au cours de ces dernières années, la

biomasse a diminué à cause du phénomène El Niño, entraînant la fermeture des pêches d'anchois et de sardine.

Au cours des dix dernières années, la production chilienne de farine de poisson et d'huile de poisson est passé d'environ 800.000 tonnes en 2006 à environ 230.000 tonnes estimées pour 2016. Les matières premières pour la farine de poisson et l'huile de poisson sont l'anchois et la sardine principalement ; le chinchard est utilisé à des fins non-alimentaires et pour la consommation humaine depuis ces dernières années. La baisse du chinchard a été le fait de la diminution des matières premières disponibles en raison de la réduction des quotas suite à la période de surpêche par les navires étrangers et chiliens dans les eaux nationales et internationales. Au cours des dernières années, outre la disponibilité réduite de chinchard, les débarquements moindres d'anchois et de sardine dans les ports chiliens ont contribué à la baisse du volume de production de farine de poisson et d'huile de poisson. La farine de poisson est utilisée pour la pisciculture ; une part importante de la farine est également exportée.

Figure 10. PRODUCTION CHILIENNE ET EXPORTATIONS DE FARINE DE POISSON



Source : IFFO ; Portal Comex CCS.

En 2016, le plus gros exportateur chilien de farine de poisson était Corpesca, représentant 20 % du volume des exportations, suivi par Pesquera Pacific Star S.A. (soit 14 %) et Camanchaca Pesca Sur S.A. (Soit 9 %) ¹⁹.

La majeure partie de la farine de poisson non exportée est destinée à alimenter les élevages de saumon. Le Chili importe également de la farine de poisson. De 2010 à 2016, les importations annuelles avoisinaient 44.000 tonnes.

AQUACULTURE

Le Chili est le plus gros producteur mondial de grosse truite et de coho (saumon argenté) ; il est le deuxième plus gros producteur mondial de salmonidés (saumon Atlantique, grosse truite et coho), après la Norvège. Actuellement, environ 25 producteurs pratiquent la salmoniculture. Les 14 plus grands producteurs de saumon fournissent environ 80 % de la production totale. Parmi les 15 premiers salmoniculteurs mondiaux, 6 sont chiliens : Aqua Chile (6^{ème}), Salmones Multiexport (8^{ème}), Pesquera los Fjordos (9^{ème}), Australis seafood (10^{ème}), Pesquera Camanchaca (14^{ème}) et Salmones Blumar (15^{ème}). En outre, les

entreprises multinationales telles que Marine Harvest, Mitsubishi/Cermaq et Cooke Aquaculture opèrent au Chili.

Les principales zones d'élevage en eau douce (pour le saumoneau) sont les zones VIII, IX, XI, XII et XIV. Les élevages à proximité des rivières utilisent un système en circuits ouverts ou le système de recirculation en circuits fermés (RAS). Les lacs étaient traditionnellement utilisés pour la production de saumoneau. La majeure partie des sites en mer se trouve au sud des principaux centres de production de saumoneau ; par conséquent, le transport routier est le premier moyen de transport avant le transfert final aux sites en mer par bateau-vivier. Les principales zones de production en mer se trouvent au sud du Chili (zones X, XI et XII)²⁰.

Au cours de ces 20 dernières années, la production aquacole chilienne a connu une croissance importante, bien que les défis environnementaux et biologiques (maladies) aient engendré quelques difficultés. En 2008 et 2009, l'industrie aquacole chilienne a dû traiter l'anémie infectieuse du saumon (AIS), provoquant une chute spectaculaire du volume de la production en 2009 et 2010. Actuellement, l'industrie du saumon lutte contre la bactérie causant le syndrome rickettsial septicémique (SRS), en plus de devoir rebondir suite aux différents phénomènes naturels (tremblements de terre, éruptions volcaniques et conséquences de El Niño), qui ont tous provoqué des pertes et réduit le volume de la production. Par exemple, en 2016, la prolifération d'algues a entraîné la perte de plus de 25 millions de salmonidés, principalement du saumon Atlantique.

Avec la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation, la croissance reposera sur un ensemble différent d'indicateurs de développement durable et de plans sanitaires, en particulier dans les zones X et XI, où la maladie et les parasites sont plus fréquents. Ceci pourrait limiter la croissance exponentielle de ces maladies et parasites connus récemment. Dans les régions les plus au sud, où les défis environnementaux sont moindres, la croissance semble être favorable.

La production de grosse truite a diminué du fait des règlements et des défis environnementaux. Les prévisions indiquent une production de coho stable ou croissante, tandis que la production de saumon Atlantique devrait augmenter par rapport aux autres salmonidés chiliens. En 2016, le saumon Atlantique, principale espèce élevée au Chili, a représenté 52 % du volume total de la production aquacole.

Le Chili compte 22 usines de transformation. La majeure partie du saumon Atlantique et de la grosse truite (soit 60 %) est transformée (en filets ou en produits à valeur ajoutée) Plus de 50 % des exportations de saumon Atlantique est congelé et environ 30 % est congelé frais²¹.

En plus des salmonidés, le Chili est un grand producteur mytilicole, dépassant la Chine et l'Espagne en volume uniquement. La moule chilienne (*Mytilus chilensis*) est également l'un des principaux produits exportés. Elle est surtout exportée congelée ou en conserve. En 2016, le volume de la production mytilicole a représenté 28 % du total de la production aquacole.

Table 3. **CAPTURES CHILIENNES ET PRODUCTION AQUACOLE PAR ESPÈCES PRINCIPALES, À L'EXCEPTION DES ALGUES** (volume en milliers de tonnes)

Produit	2012	2013	2014	2015	2016*
Pêches maritimes					
Anchois	904	803	818	540	334
Sardine	848	237	543	436	280
Chinchard	227	231	272	289	320
Seiche	145	106	177	144	181
Autres espèces	882	912	779	722	428
Total des pêches marines	2.559	1.758	2.159	1.773	1.543
AQUACULTURE					
Saumon Atlantique	400	493	644	622	502
Coho	163	146	159	154	102
Truite arc-en-ciel	263	146	152	107	71
Moule chilienne	258	254	238	289	277
Autres espèces	21	25	21	20	19
Total aquaculture	1.105	1.064	1.214	1.192	971
TOTAL PRODUCTION	3.664	2.822	3.373	2.965	2.514

Source : www.sernapesca.cl

*Données préliminaires.

3.1.2. COMMERCE

EXPORTATIONS

De 2012 à 2016, les exportations chiliennes de produits de la mer ont augmenté en valeur, passant d'environ 3,5 milliards d'euros à environ 4,7 milliards d'euros (soit + 36 %). Cette hausse a surtout été le fait de l'augmentation de la production de saumon Atlantique, le produit de la mer chilien le plus exporté.

Le Chili et la Norvège sont de loin les plus gros producteurs de saumon Atlantique d'élevage, représentant respectivement 23 % et 54 % de la production mondiale en 2016. Les États-Unis sont le principal marché d'exportation de saumon chilien tandis que l'Union européenne est le principal marché d'exportation de saumon norvégien. Par ailleurs, ces deux pays sont également concurrents sur leur marché principal. Au cours des deux dernières années, les exportations de produits à base de saumon Atlantique en provenance du Chili vers l'UE avoisinaient 33.000 tonnes, s'agissant surtout de produits transformés congelés.

En 2016, les exportations chiliennes de saumon ont représenté 61 % de la valeur des premières ventes et 38 % du volume. Une grande partie des exportations chiliennes de saumon (soit 26 %) et des autres produits de la mer est destinée aux États-Unis. Les deux pays vendent et exportent entre 50.000 et 60.000 tonnes vers le marché principal de leur concurrent. La Norvège cible le marché américain, offrant du saumon frais entier expédié par avion au marché de la côte Est et des filets de saumon frais au marché de la côte Ouest. Ces derniers sont en forte concurrence avec les filets chiliens. Le Chili fournit le marché européen avec des filets de saumon congelés. Ils détiennent une position forte dans la filière restauration.

Selon les producteurs norvégiens, les prix offerts par le Chili sont généralement inférieurs d'environ 1 EUR/kg, rendant la concurrence difficile.

En 2016, le marché américain a représenté 30 % de la valeur et 16 % du volume des exportations, suivi par le Japon, représentant 18 % de la valeur et 14 % du volume des exportations.

En 2016, l'UE a représenté 11 % des exportations chiliennes, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2015, pour atteindre 504 millions d'euros. En 2016, l'Espagne représentait le plus gros marché pour les exportations chiliennes de produits de la mer, atteignant 33 % de la valeur des exportations vers l'UE. Le merlu et la moule étaient les principaux produits exportés vers l'Espagne. La moule est présentée précuite, entière emballée sous vide et congelée. La chair de moule est présentée congelée ; elle est surtout utilisée en matière première pour la mise en conserve. À l'instar de la moule, le Chili est un concurrent ainsi qu'un fournisseur de la filière mytilicole espagnole. Les exportations de moule du Chili vers l'UE sont classées dans la catégorie produits élaborés/mis en conserve. Au sein de cette catégorie, la majeure partie des exportations mytilicoles est composée de moule cuite, emballée sous vide ou congelée. Bien que le Chili cible principalement des segments autres que l'industrie de la conserve (en raison du prix), la moule chilienne est également mise en conserve en Espagne. Malgré le fait que le Chili puisse être un fournisseur tout comme un concurrent selon le segment de marché, l'Espagne a la possibilité d'approvisionner le marché espagnol en moule fraîche, ce qui est impossible pour le Chili.

Table 4. EXPORTATIONS CHILIENNES DE PRODUITS DE LA MER CLASSÉES PAR VALEUR (valeur en millions d'euros et volume en millier de tonnes)

Produit	Unité de mesure	2012	2013	2014	2015	2016
Saumon	Valeur	1.389	1.895	2.528	2.549	2.886
	Volume	322	392	465	498	441
Truite arc-en-ciel	Valeur	684	569	523	386	361
	Volume	140	110	75	66	49
Farine de poisson	Valeur	344	315	321	323	295
	Volume	309	240	258	194	192
Légine	Valeur	55	53	47	54	80
	Volume	3	4	3	2	3
Huile de poisson	Valeur	85	82	99	98	78
	Volume	71	67	85	80	69
Autre	Valeur	927	920	995	1.030	1.042
	Volume	407	428	446	389	418
Total	Valeur	3.483	3.834	4.514	4.439	4.742
	Volume	1.252	1.240	1.332	1.228	1.171

Source : EUMOFA, élaboration s'appuyant sur les données Global Trade Atlas.

Table 5. PRINCIPAUX MARCHÉS D'EXPORTATION DE PRODUITS DE LA MER CHILIENS CLASSÉS PAR VALEUR (valeur en millions d'euros et volume en milliers de tonnes)

Marché	Unité de mesure	2012	2013	2014	2015	2016
États-Unis	Valeur	750	980	1.174	1.227	1.405
	Volume	145	162	188	196	188
Japon	Valeur	1.022	765	925	878	831
	Volume	262	203	193	203	166
UE	Valeur	399	428	501	463	504
	Volume	184	159	198	152	160
Brésil	Valeur	257	380	430	450	492
	Volume	75	88	95	102	89
Chine	Valeur	266	299	294	266	351
	Volume	215	203	178	144	153
Autre	Valeur	1.097	1.179	1.380	1.334	1.347
	Volume	522	523	601	513	514
Total	Valeur	3.483	3.834	4.514	4.439	4.742
	Volume	1.252	1.240	1.332	1.228	1.171

Source : EUMOFA, élaboration s'appuyant sur les données Global Trade Atlas.

IMPORTATIONS

Bien que le Chili soit surtout un exportateur de produits de la mer, il importe également des produits comme l'huile de poisson ainsi que plusieurs espèces de thon et de crevette. En 2016, la valeur totale des importations a atteint environ 307 millions d'euros, soit une baisse de 23 % par rapport à 2015. Au cours de la même année, le volume a baissé à environ 144.000 tonnes (- 27 %). En 2016, les principaux fournisseurs du Chili étaient la Chine et le Pérou, représentant respectivement 35 % et 16 % de la valeur totale d'exportation. Les principaux produits importés de Chine étaient l'huile de poisson et plusieurs types de crevette. Le Pérou fournit surtout de la farine de poisson et de l'huile de poisson. Les importations de thon proviennent surtout de Thaïlande et d'Équateur.

3.1.3. CONSOMMATION

La mytiliculture chilienne repose sur la production de trois espèces principales : la moule chilienne (*Mytilus chilensis*), désignée localement sous le nom de « chorito » et la plus connue au niveau international, la moule cholga

(*Aulacomya ater*) et la moule choro ou géante (*Choromytilus chorus*). Bien que la majorité des moules chiliennes sont exportées, la moule cholga et la moule choro sont consommées localement. Les estimations de consommation domestique de moule sont établies en comparant la production aux exportations et indiquant ensuite un pourcentage.

En 2016, la consommation chilienne de poisson et de produits de la mer par habitant était de 10 kg. Afin de développer la consommation, la Société nationale des pêches (*Sonapesca*) et la Fédération des industries de la pêche du Chili du Sud (*FIPES*) ont organisé une campagne connue sous le nom de *Come pescado y súmate al kilo de salud por año*, dont l'objectif principal est de développer la consommation de produits de la mer d'un kilo par an par habitant jusqu'en 2022. Le gouvernement chilien a souligné le fait que les consommateurs chiliens devraient pouvoir consommer des produits de la mer au moins trois fois par semaine²².

3.2. AQUACULTURE BIOLOGIQUE DANS L'UNION EUROPÉENNE



Cet article est un résumé de l'étude « Aquaculture biologique en Europe : performances économiques et perspectives de marché », menée par l'équipe EUMOFA.

Depuis 2010, la production biologique de poisson et de produits de la mer est en constante augmentation dans les États membres de l'UE. La conversion aux normes biologiques était destinée à encourager une aquaculture durable et des produits « haut de gamme » ainsi que la protection contre la concurrence des pays tiers. En 2015, la production aquacole biologique dans l'UE a atteint 52.000 tonnes. Cependant, les performances économiques ont varié entre les espèces et les États membres et plusieurs contraintes importantes limitent encore son développement.

3.2.1. OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE

L'étude a porté sur les performances économiques de l'aquaculture biologique, en se concentrant sur les suppléments de prix et les différences existant entre les coûts de production occasionnés par la certification biologique. Elle a également identifié les bénéficiaires de la valeur ajoutée dans la filière piscicole.

Ces informations ont été collectées en deux phases :

- Une revue de la littérature relative à la production aquacole biologique dans l'UE et au marché européen du poisson biologique. Les rapports du projet OrAqua ont constitué une source principale d'informations.
- Des entretiens avec plusieurs aquaculteurs certifiés biologiques, permettant de couvrir les principales espèces et zones de production. En outre, plusieurs acteurs de la grande distribution et grossistes ont été consultés quant à leur stratégie d'approvisionnement en produits de la pêche biologiques.

Les deux phases ont mené à la compilation de données actualisées relatives à la production aquacole biologique dans l'Union européenne, par État membre et par espèce, à une comparaison entre les performances économiques de l'aquaculture conventionnelle et celles de l'aquaculture biologique, ainsi qu'à une analyse des caractéristiques du marché européen de produits de l'aquaculture biologique et des moteurs et freins dans la filière.

3.2.2. PRODUCTION AQUACOLE BIOLOGIQUE DANS L'UE

Globalement dans l'Union européenne, les produits biologiques représentent environ 4 % du total de la production aquacole et ont atteint environ 52.000 tonnes en 2015. Le principal pays producteur de produits aquacoles biologiques est l'Irlande, représentant 42 % du total de la production biologique, suivi par l'Italie (16 %), la France (8 %), la Hongrie (7 %) et le Royaume-Uni (7 %).

En nous appuyant sur la revue de la littérature et sur les entretiens, nous estimons qu'en 2015, les principales espèces produites selon les normes biologiques étaient :

- Le saumon : plus de 16.000 tonnes (soit 9 % du total de la production salmonicole européenne) ; l'Irlande et le Royaume-Uni sont les principaux producteurs.
- La moule : environ 20.000 tonnes (soit 4 % du total de la production mytilicole) ; l'Irlande, l'Italie et le Danemark sont les principaux producteurs.
- La carpe : environ 6.000 tonnes (soit 8 % du total de la production européenne de carpe) ; la Hongrie, la Roumanie et la Lituanie sont les principaux producteurs.
- La truite arc-en-ciel : environ 6.000 tonnes (soit 3 % du total de la production européenne de truite) ; la France et le Danemark sont les principaux producteurs.
- Le bar et la dorade : environ 3.500 tonnes (soit 2 % du total de la production européenne de bar et de dorade) ; l'Italie, la France et la Grèce sont les principaux producteurs.

D'autres espèces sont également élevées selon les normes biologiques mais dans des volumes moindres (le maigre commun, l'huître, l'esturgeon commun, la perche, la crevette, certaines algues, etc.).

L'aquaculture biologique dans l'UE a connu une forte hausse au cours de ces dernières années, pour les espèces majeures tout au moins. Entre 2012 et 2015, la production biologique a augmenté de 24 % pour le saumon, elle a doublé pour la truite arc-en-ciel et a triplé pour le bar / la dorade. Une évolution favorable a également été observée pour les coquillages (la moule et l'huître principalement).

Table 6. BILAN DE LA PRODUCTION AQUACOLE BIOLOGIQUE DANS L'UE (volume en tonnes)

État membre	Production totale*	Volume de la production biologique**	% de la production biologique dans la production nationale	Détail de la production biologique***
Irlande	39.650	22.000	55,5 %	13.000 tonnes de saumon Atlantique ; 9.000 tonnes de moule.
Italie	148.763	8.500	5,7 %	Plus de 5.000 tonnes de moule (EUROSTAT). En plus : 1.526 tonnes de dorade, 898 tonnes de truite arc-en-ciel, 797 tonnes de mullet, 100 tonnes de truite de mer, 81 tonnes de bar, 50 tonnes de crevette et 12 tonnes d'anguille (chiffres issus des sources de données nationales, 2015).
France	206.800	4.200	2,0 %	Environ 2.300 tonnes de salmonidés biologiques (6,5 %), essentiellement truite arc-en-ciel, environ 900 tonnes de dorade/bar biologiques (15-20 %) et environ 1.000 tonnes de moule et huître.
Hongrie	17.337	3.498	20,2 %	Carpe pour l'essentiel.
Royaume-Uni	206.834	3.382	1,6 %	2.382 tonnes de saumon biologique en Écosse, 800 tonnes en Irlande du Nord et 200 tonnes de truite biologique en Angleterre (2015). Tendence récente : la production biologique est en baisse.
Danemark	35.867	2.864	8,0 %	1.634 tonnes de truite biologique, 1.229 tonnes de moule biologique, 0,5 tonnes d'algue marine biologique.
Roumanie	11.042	2.042	18,5 %	2.042 tonnes de carpe commune (2014).
Espagne	289.821	1.353	0,5 %	409 tonnes de truite arc-en-ciel, 233 tonnes de dorade, 550 tonnes de moule, 157 tonnes de bar, 4 tonnes d'esturgeon commun.
Portugal	9.322	1.300	13,9 %	Moule.
Lituanie	4.450	1.117	25,1 %	409 tonnes de truite arc-en-ciel, 233 tonnes de dorade, 550 tonnes de moule, 157 tonnes de bar, 4 tonnes d'esturgeon commun.
Allemagne	29.909	621	2,1 %	Carpe et truite. Aucune donnée relative à la répartition disponible (truite essentiellement).
Grèce	106.118	400	0,4 %	400 tonnes de bar et de dorade (2016).
Croatie	15.572	300	1,9 %	Production de bar (environ 300 tonnes) et de moule respectant les normes biologiques.
Autres	180.000	260	0,1 %	Carpe, truite et perche (Autriche, Lettonie et Pologne). Moule (Bulgarie et Slovénie).
Total	1.301.484	51.837	4,0 %	

Sources : EUMOFA, élaboration s'appuyant sur les données issues de la littérature, entretiens, EUROSTAT et FAO.

*FAO (données 2015) ; **EUMOFA - étude (2015 ou 2016) ; *** étude EUMOFA et EUROSTAT.

3.2.3. PERFORMANCES ÉCONOMIQUES

Malgré une augmentation de la production et des perspectives de marché positives pour le poisson et les produits de la mer biologiques, les performances économiques des produits aquacoles biologiques de l'UE varient fortement en fonction de l'État membre et de l'espèce élevée :

- Le saumon biologique fournit des suppléments de prix de vente avantageux, couvrant les coûts supplémentaires générés par l'élevage biologique, dans un contexte de demande internationale évoluant de façon favorable.

- L'élevage biologique de bar et de dorade permet également aux producteurs d'atteindre des suppléments de prix, par ailleurs souvent inférieurs aux coûts supplémentaires engendrés dans un contexte de développement limité du marché.
- L'élevage biologique de truite entraîne des suppléments de prix importants et des marges supérieures, par rapport à l'aquaculture conventionnelle ; la demande est forte, en particulier en provenance de l'industrie de fumage.

- Développée très récemment, la mytiliculture biologique jouit d'une forte demande et peut atteindre des suppléments de prix de 20 %.
- À l'inverse, la carpe biologique ne couvre pas les coûts additionnels avec les suppléments de prix de vente quasi-nuls ; elle subirait de fortes pertes sans les subventions des fonds FEP.

Une partie des marges constituées en aval (transformation, commerce et distribution) est plus importante dans la filière biologique que dans la filière conventionnelle. Des volumes moindres (à savoir des coûts supplémentaires par unité) et des taux de renouvellement moindres (à savoir des pertes plus importantes et des risques plus grands) peuvent expliquer la situation.

Un problème économique majeur pour le développement de l'aquaculture biologique est la production à petite échelle. Les économies d'échelle permettent de réduire les coûts plus facilement, non seulement au niveau de production mais également aux niveaux de la logistique et de la distribution.

Cependant, les économies d'échelle sont souvent difficiles à réaliser en raison de la difficulté à accéder aux nouveaux sites d'élevage et la capacité limitée de développement du marché pour certaines espèces.

La diversification des espèces d'élevages et des produits issus de l'aquaculture biologique est un enjeu clé, aujourd'hui techniquement possible mais qui doit faire face à un manque de connaissances ainsi qu'à un marché encore timide (par exemple, le marché du maigre commun).

Table 7. **PERFORMANCES ÉCONOMIQUES DE L'AQUACULTURE BIOLOGIQUE DANS L'UE PAR ESPÈCES PRINCIPALES**

Espèces produites dans le respect des normes biologiques	Surcoût de la production biologique comparé à la production conventionnelle	Principaux coûts impliqués dans le surcoût	Supplément de prix comparé à la production conventionnelle	Autres informations / commentaires
Saumon	23 % au Royaume-Uni 32 % en Irlande	–Aliment (+ 30 % en Irlande mais seulement + 13 % au Royaume-Uni). –Juvéniles (+ 54 % en Irlande mais seulement + 13 % au Royaume-Uni).	30–35 %	–Activité rentable. –Marges plus importantes que l'élevage conventionnel au Royaume-Uni, mais pas en Irlande ni en Norvège.
Truite	De 15–16 % au Danemark et en France à 18 % en Italie.	–Aliment (+ 30 %). –Coût de main d'œuvre (+ 15 %).	30 %	Le supplément de marge pour la truite biologique semble être positif dans tous les États membres.
Carpe	De 15–20 % en Allemagne et en Hongrie à 43% en Roumanie et en Pologne.	–Aliment (plus du double). –Juvéniles (surtout en Roumanie fournissant les juvéniles plus âgés).	30 % en Allemagne et en Pologne ; supplément de prix presque inexistant en Roumanie, en Lituanie et en Hongrie.	–Le supplément de prix ne couvre pas totalement le surcoût. –Marge inférieure que pour la carpe issue de l'élevage conventionnel. –Non rentable sans subventions.
Bar/Dorade	30–45 %	–Aliment (+ 65 % en Italie, en France et en Espagne et + 50 % en Grèce). –Juvéniles (+ 85–90 % en Italie, en France et en Espagne et + 60 % en Grèce).	30–35 %	–Marge supplémentaire apparente négative dans tous les États membres à l'exception de la Grèce.
Moule	Informations insuffisantes.	Informations insuffisantes.	De + 13 % en Espagne à + 20–25 % au Danemark, en France et en Belgique.	–Développement des ventes de moule (fraîche ou précuite) dans la grande distribution.

Source :EUMOFA.

3.2.4. VUE D'ENSEMBLE DES TENDANCES DU MARCHÉ ET DE LA DEMANDE

Malgré une demande croissante de produits aquacoles biologiques dans plusieurs États membres, le développement du marché reste limité en raison de

contraintes majeures, en particulier au niveau de la distribution :

- Pour plusieurs acteurs européens de la grande distribution, l'approvisionnement en produits de l'aquaculture biologique ne constitue pas encore un

enjeu majeur. En général, ils sont davantage préoccupés par la régularité de l'approvisionnement en produits aquacoles que par le fait de proposer un poisson issu de l'élevage biologique.

- Le poisson biologique n'est pas nécessairement une priorité essentielle ni pour la grande distribution ni pour les distributeurs spécialisés dans la vente de produits biologiques. En effet, ces derniers préfèrent parfois se fournir en poisson sauvage issu de « pêches responsables » ou de poisson d'élevage issus d'« aquaculture responsable », ces deux modes proposant des labels reconnus (MSC, ASC, etc.), plutôt qu'en produits d'aquaculture certifiée biologique.
- Certains grands distributeurs achetant du poisson biologique ne s'approvisionnent pas sur le marché européen car la disponibilité n'est pas garantie ; ils préfèrent acheter une quantité limitée de produits à des fournisseurs hors UE davantage susceptibles d'assurer un approvisionnement régulier (tant en qualité qu'en prix ; par exemple, le saumon biologique de Norvège ou la crevette d'Amérique du Sud).
- La réticence des distributeurs face au poisson biologique se fonde également sur l'observation que la notion de « biologique » n'est pas clairement différenciée de celle de « respectueux de l'environnement », dans l'esprit du consommateur et que le grand nombre d'écolabels et de logos biologiques peut déconcerter le consommateur.

Les perspectives de marché sont néanmoins favorables, avec une forte augmentation de la production de poisson et de produits de la mer biologiques au cours de ces dernières années ; cette tendance devrait poursuivre la tendance, certainement à une vitesse moindre.

Par ailleurs, le prix est le facteur le plus susceptible de limiter l'achat de produits biologiques dans les pays ou les régions où le poisson biologique est déjà connu et accepté. Sur plusieurs marchés où l'offre de poisson frais est récente (par exemple, la Pologne), la demande de produits biologiques est nulle ou extrêmement limitée car le poisson marin frais est encore considéré comme un produit relativement nouveau (en particulier le saumon). Afin d'accroître la demande, le poisson biologique ne doit pas être perçu comme un produit haut de gamme (le consommateur moyen ne distinguant pas la qualité ni le goût) mais comme un nouveau produit. Par conséquent, il doit être offert à des prix compétitifs pour accroître les volumes et donc réduire les risques et les marges. Les entretiens mettent en évidence que, même si la tendance de marché du poisson biologique se poursuit, les acteurs de la filière craignent que les prix plus élevés ne limitent les produits biologiques à un marché de niche.

En outre, le terme biologique se confond avec plusieurs concepts déjà existants comme durable, naturel, écologique, du commerce équitable et respectueux de l'environnement ; la pertinence et la légitimité des produits de l'aquaculture biologique est donc une question importante pour le futur.

Par exemple, dans plusieurs pays gros producteurs de carpe (en Europe orientale et centrale), les producteurs sont sceptiques quant à l'intérêt du consommateur envers l'élevage biologique de carpe étant donné qu'ils considèrent que leur carpe conventionnelle est un produit écologique. Ils craignent par ailleurs que leur produit puisse être affecté par le développement de la carpe certifiée biologique. Ils y voient un risque de dépréciation de leur produit conventionnel, considéré écologique, en s'appuyant sur les

méthodes d'élevage utilisées et sur la confusion provoquée dans l'esprit du consommateur.

Dans certains cas, d'autres facteurs peuvent grandement affecter la pénétration d'un produit biologique sur un marché (autres logos, origine du produit, etc.) Par exemple, en France, le succès du bar et de la dorade biologiques fournis par l'entreprise grecque Galaxidi (« dorade royale bio du Golfe de Corinthe ») semble davantage lié à la référence de son origine (golfe de Corinthe), perçue de façon positive par le consommateur, qu'à l'état biologique du produit.

Il faut également prendre en compte la réputation nationale de labels biologiques. En effet, certains labels sont encore considérés comme indispensables (BIOSUISSE sur le marché suisse) ou importants (AB sur le marché français, NATURLAND sur le marché allemand, etc.) pour pénétrer un marché.

Il serait opportun que les opérateurs présentent d'autres caractéristiques, comme l'origine, et ne se fient pas exclusivement au label biologique comme garantie pour commercialiser leur produit.

3.2.5. RECOMMANDATIONS

Ces observations et conclusions portent aux recommandations suivantes :

- Favoriser l'augmentation significative de la production de poisson issu de l'élevage biologique (qui est la seule façon de réaliser des économies d'échelle et de réduire les coûts de distribution et de production) et se concentrer sur quelques espèces principales, afin de répondre à la demande des grands distributeurs quant à la régularité de l'approvisionnement et la stabilité du prix.
- Renforcer la crédibilité et la lisibilité des labels biologiques par rapport aux écolabels ; ne pas baser la promotion de l'aquaculture biologique sur des termes négatifs comme l'absence ou le refus (absence de produits chimiques, refus de certaines technologies) mais la décrire comme une mesure dynamique et positive vers le respect des principes essentiels de durabilité et de bien-être animal (outre les objectifs de qualité alimentaire), clarifier et diffuser la spécificité des labels biologiques.
- Assurer que les pisciculteurs biologiques et les autorités réglementaires des États membres ont un bon accès aux informations portant sur les règlements européens et les possibilités de subvention.
- Informer les pisciculteurs des coûts réels de la production biologique, en particulier des coûts de certification, perçus plus élevés de ce qu'ils sont réellement.
- Augmenter la connaissance du distributeur et du consommateur quant aux nouvelles espèces aquacoles à fort potentiel (ex. : le maigre commun).
- Renforcer la collecte, la transformation et la diffusion des données statistiques relatives à la production aquacole biologique ; étendre et approfondir la connaissance du secteur (à travers les profils d'espèce, au niveau des États membres, analyse de la filière, etc.).
- Développer la coopération entre les associations de parties prenantes de l'aquaculture et les organisations traitant l'agriculture biologique et encourager l'échange d'informations.

4. Consommation

CONSOMMATION DES MÉNAGES DANS L'UNION EUROPÉENNE

En janvier 2017, la consommation en volume de produits frais de la pêche et de l'aquaculture a baissé dans dix États membres, a augmenté en Italie (+ 8 %) et est restée stable en Allemagne par rapport à janvier 2016. La valeur a augmenté en Italie (+ 10 %), est restée stable en Irlande et aux Pays-Bas et a diminué dans le reste des États membres.

La baisse en volume la plus importante a été observée en Hongrie (- 45 %), suivie par la Suède (- 21 %).

En janvier 2017, la plus forte baisse en valeur de consommation a également été observée en Hongrie (- 23 %) et au Danemark (- 12 %).

Table 8. JANVIER : BILAN DES PAYS DÉCLARANTS (volume en tonnes et valeur en millions d'euros)

Pays	Consommation par habitant 2014* (équivalent poids vif) kg/par habitant/an	Janvier 2015		Janvier 2016		Décembre 2016		Janvier 2017		Évolution de janvier 2016 à janvier 2017	
		Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Danemark	22,1	893	13,50	881	12,81	652	11,60	736	11,25	-16 %	-12 %
Allemagne	13,3	5.452	70,31	6.119	83,46	7.850	103,60	6.123	78,39	0 %	-6 %
France	34,4	17.263	187,70	16.866	186,73	29.650	335,27	15.747	184,43	-7 %	-1 %
Hongrie	4,6	247	1,08	280	1,20	2.361	10,99	153	0,92	-45 %	-23 %
Irlande	23,0	994	12,96	1.186	15,66	1.367	22,03	1.119	15,72	-6 %	0 %
Italie	28,9	25.452	238,47	26.846	240,80	39.394	355,85	28.955	265,02	+8 %	+10 %
Pays-Bas	22,6	1.816	24,10	1.798	24,07	2.596	44,15	1.724	24,00	-4 %	0 %
Pologne	13,0	4.169	22,16	4.435	22,57	15.084	63,12	3.795	20,42	-14 %	-10 %
Portugal	55,3	5.519	34,74	4.678	28,87	5.287	37,74	4.005	27,54	-14 %	-5 %
Espagne	46,2	58.237	436,16	52.906	402,78	62.401	526,53	50.810	397,16	-4 %	-1 %
Suède	33,2	886	11,26	773	10,13	791	11,39	609	9,31	-21 %	-8 %
Royaume-Uni	24,9	25.086	268,94	26.619	292,12	28.315	333,16	25.884	262,51	-3 %	-10 %

Source : EUMOFA, élaboration s'appuyant sur les données Europanel (mis à jour le 12/04/2017).

* Les données relatives à la consommation par habitant pour tout le poisson et produits de la mer de l'ensemble des États membres de l'UE sont disponibles sur : <http://www.eumofa.eu/documents/20178/77960/Le+marché+européen+du+poisson+-+Édition+2016.pdf>

Globalement, au cours des trois derniers mois de janvier, la consommation a augmenté tant en volume qu'en valeur dans sept États membres (le Danemark, la Hongrie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, l'Espagne et la Suède), tandis qu'elle a diminué en France, en Allemagne, en Irlande et en Italie. Au Royaume-Uni, la consommation a augmenté en volume, tandis qu'elle a baissé en valeur.

En janvier, la consommation de produits frais de la pêche par les ménages (en volume) était inférieure à la moyenne annuelle des trois dernières années dans la majeure partie des États membres analysés, à l'exception de l'Allemagne, de l'Irlande et de l'Italie, où les volumes étaient supérieurs à la moyenne. En Allemagne, elle a atteint environ 5.326 tonnes, soit 15 % de plus que la moyenne annuelle ; en Irlande, elle a atteint 950 tonnes, soit 18 % de plus et en Italie, elle a atteint 27.411 tonnes, soit - 6 % au-dessus de la moyenne. Au Danemark, le volume est resté au niveau de la moyenne annuelle.

En janvier, la consommation par les ménages (en valeur) était supérieure à la moyenne annuelle au Danemark, en Allemagne, en Irlande et en Italie par rapport à 2014. Parmi ces pays, l'Irlande et l'Italie ont enregistré les valeurs au-dessus de la moyenne annuelle les plus élevées (respectivement 22 % et 18 %). En Espagne, la valeur est restée au niveau de la moyenne annuelle. Pour le reste des États membres analysés, la valeur était inférieure à la moyenne. En Hongrie, la valeur était inférieure de 57 % à la moyenne, soit la plus faible enregistrée pour la période 2014-2017.

Les données les plus récentes relatives à la consommation pour le mois de **février 2017** sont disponibles sur le site EUMOFA. Il est possible de les consulter [ici](#).

4.1. LIEU NOIR



Habitat : Espèce démersale vivant dans les eaux côtières et au large, jusqu'à 200 m de profondeur²³.

Zone de capture : Océan Atlantique, de la mer de Barents au Golfe de Gascogne, aux alentours de l'Islande et du Groenland²⁴.

Principaux pays producteurs en Europe : Allemagne, Danemark, Suède, Royaume-Uni et France²⁵.

Méthode de production : Pêche.

Principaux consommateurs dans l'UE : Belgique, Danemark, France, Allemagne et Royaume-Uni.

Présentation : Poisson entier, en filets.

Conservation : Frais, congelé, séché-salé, fumé, en conserve²⁶.

Modes de préparation : Cuit à la vapeur, au four, frit, bouilli.²⁷

Nous avons parlé du **lieu noir** dans des numéros précédents des *Faits saillants du mois* :

Premières ventes : Danemark (2/2016, 3/2015, juin 2013), Suède (6/2016, 7/2015), Norvège (5/2014) et Royaume-Uni (1/2014).

APERÇU DE LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN FRANCE

Globalement, la consommation française par habitant fait partie des plus élevées dans l'Union européenne. En 2014, la consommation française de poisson et de produits de la mer par habitant a atteint 34,4 kg et est restée stable par rapport à 2013. Elle est supérieure de 35 % à la consommation moyenne par habitant de l'UE

(25,5 kg). Elle est inférieure de 38 % à la consommation moyenne par habitant la plus élevée de l'UE, enregistrée par le Portugal (55,3 kg). Consultez le tableau 8 pour en savoir plus sur la consommation par habitant dans l'UE.

TENDANCE DE LA CONSOMMATION EN FRANCE

Tendance sur le long terme, janvier 2013-décembre 2016 : augmentation en prix et en volume.

Prix moyen : 9,57 EUR/kg (2013), 9,88 EUR/kg (2014), 10,32 EUR/kg (2015), 10,49 EUR/kg (2016).

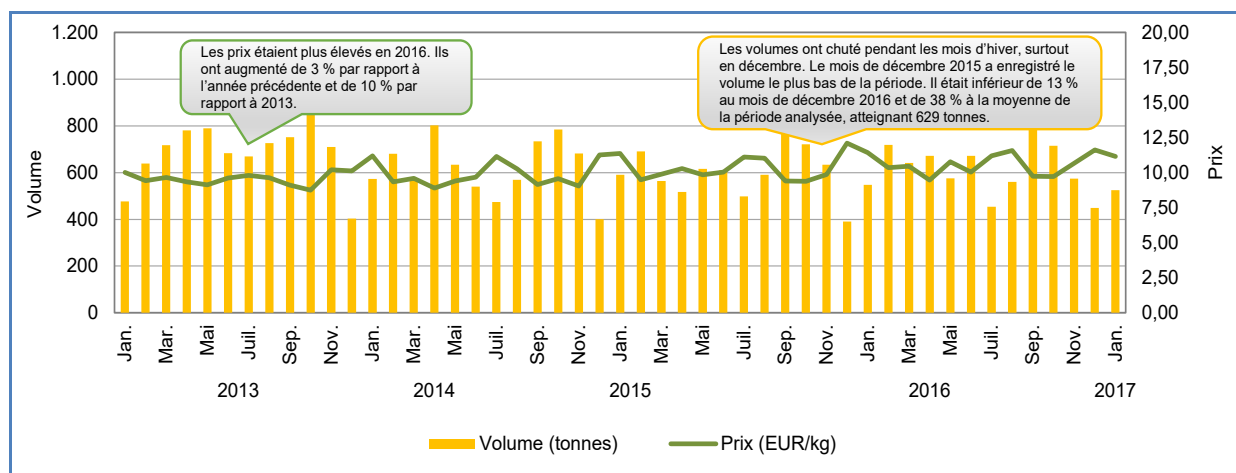
Consommation totale en volume : 8.202 tonnes (2013), 7.449 tonnes (2014), 7.212 tonnes (2015), 7.448 tonnes (2016).

Tendance sur le court terme, janvier 2017 : Baisse en valeur et augmentation en volume par rapport à décembre 2016.

Prix moyen : 11,15 EUR/kg.

Consommation totale en volume : 525 tonnes.

Figure 11. PRIX DE DÉTAIL ET VOLUME DE LIEU NOIR VENDU EN FRANCE

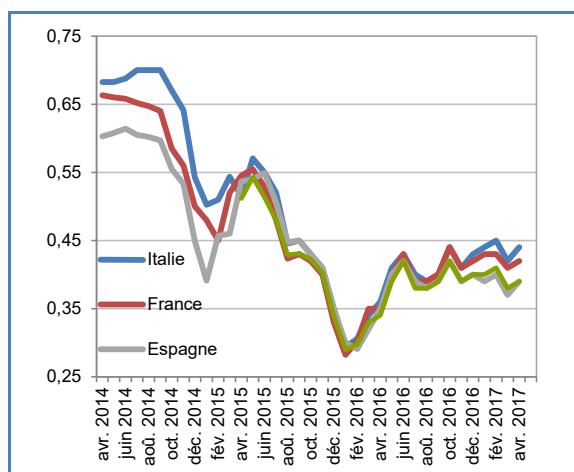


Source : EUMOFA (mis à jour le 12/04/2017).

5. Contexte macro-économique

5.1. CARBURANT MARITIME

Figure 12. PRIX MOYEN DE CARBURANT MARITIME EN ITALIE, FRANCE, ESPAGNE ET AU ROYAUME-UNI (EUR/LITRE)



Source : Chambre de Commerce de Forlì-Cesena, Italie ; DPMA, France ; ARVI (janvier 2013-mars 2015), Espagne ; MABUX (juin 2015-avril 2017).

En avril 2017, le prix du carburant dans les ports français de Lorient et Boulogne était de 0,42 EUR/litre, soit en augmentation de 2% par rapport au mois de mars 2017. Il a augmenté de 20 % par rapport à avril 2016.

Dans les ports italiens d'Ancône et de Livourne, le prix moyen du carburant maritime en avril 2017 était de 0,44 EUR/litre. Il a augmenté de 5 % par rapport au mois précédent et il a baissé de 22 % par rapport à avril 2016.

En avril 2017, le prix du carburant maritime dans les ports espagnols de La Corogne et de Vigo a augmenté de 5 % pour atteindre 0,39 EUR/litre. Il a augmenté de 11 % par rapport à avril 2016.

Le prix du carburant observé dans les ports britanniques de Grimsby et d'Aberdeen s'élevait à 0,39 EUR/litre et a augmenté de 3 % par rapport au mois précédent. Comparé au même mois de l'année précédente, le prix du carburant a augmenté de 15 %.

5.2. PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET DU POISSON

En mars 2017, l'inflation annuelle dans l'UE a baissé à 1,6 % par rapport au taux de 2,0 % du mois de février 2017. L'année précédente, le taux d'inflation avait atteint 0,0 %. En mars 2017, les taux annuels les plus faibles ont été enregistrés en Roumanie (+0,4 %), en Irlande (+0,6 %) et aux Pays-Bas (+0,6 %), tandis que les taux annuels les plus élevés ont été observés en Lettonie (+3,3 %), en Lituanie (+3,2 %) et en Estonie (+3,0 %).

Par rapport à février 2017, l'inflation annuelle a chuté dans 17 États membres, est restée stable dans 6 autres et a augmenté dans les 5 derniers (Bulgarie, Irlande, Grèce, Chypre et Lettonie).

En mars 2017, les prix des aliments et boissons non alcooliques ont diminué de 0,5 %, à l'instar du prix du poisson et des produits de la mer (-0,4 %) par rapport à février 2017.

Le prix des denrées alimentaires et du poisson a augmenté de respectivement 1,9% et 4,1% par rapport au mois de janvier de l'année précédente. Le prix du poisson et des produits de la mer a augmenté de 6,0 %, tandis que le prix des aliments et des boissons non alcooliques a augmenté de 1,9 % par rapport à mars 2015.

Table 9. INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION HARMONISÉ DANS L'UE (2015 = 100)

IPCH	Mars 2015	Mars 2016	Fév. 2017	Mars 2017
Aliments et boissons non alcooliques	100,20	100,21	102,63	102,08
Poisson et produits de la mer	99,62	101,42	105,96	105,55

Source : Eurostat.

5.3. TAUX DE CHANGE

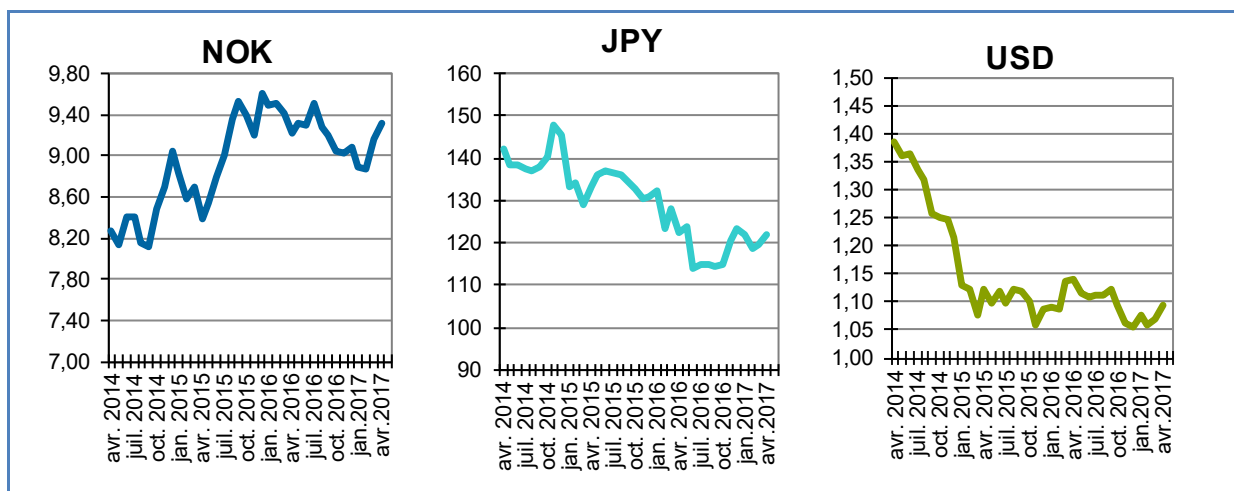
En avril 2017, l'euro s'est apprécié par rapport à la couronne norvégienne (+1,7 %), le yen japonais (+1,8 %) et le dollar américain (+2,2 %) par rapport au mois de mars 2017. Au cours des six derniers mois, l'euro a fluctué autour de 1,07 par rapport au dollar américain. Comparé au mois d'avril 2016, l'euro s'est apprécié de 1,2 % par rapport à la couronne norvégienne et s'est déprécié de -0,5 % par rapport au yen japonais et de -4,1% par rapport au dollar américain.

Table 10. TAUX DE CHANGE DE L'EURO PAR RAPPORT À TROIS DEVISES SÉLECTIONNÉES

Devise	Avr. 2015	Avr. 2016	Mars 2017	Avr. 2017
NOK	8,3845	9,2150	9,1683	9,3243
JPY	133,26	122,34	119,55	121,76
USD	1,1215	1,1403	1,0691	1,0930

Source : Banque centrale européenne.

Figure 13. TENDANCE DES TAUX DE CHANGE DE L'EURO



Source : Banque centrale européenne.

5.4. CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

Au cours du quatrième trimestre de 2016, le taux du PIB a atteint 0,5 %, soit une augmentation de 0,1 % par rapport au trimestre précédent (0,4 %). La croissance annuelle du PIB est restée stable à 1,9 %, inchangée par rapport au troisième trimestre de 2016.

Au cours du quatrième trimestre de 2016, l'Allemagne a indiqué un taux de croissance trimestrielle du PIB de 0,4 %, soit une augmentation de 0,3 % par rapport au trimestre précédent, lorsque le PIB était à 0,1 %. Au quatrième trimestre de 2016, la croissance annuelle du PIB avait atteint 1,8 %, alors qu'elle était de 1,7 % au troisième trimestre de 2016. En Espagne, le taux de croissance trimestrielle du PIB était de 0,7 %, inchangé par rapport au troisième trimestre. Depuis le quatrième trimestre de 2014, le taux de croissance trimestrielle du PIB est resté inchangé ou était supérieur à 0,7 %. Au cours du troisième trimestre, le taux de croissance annuelle du PIB a baissé de 3,2 % à 3,0 % (soit - 0,2 %).

Le Royaume-Uni a déclaré un taux de croissance du PIB de 0,7 %, alors qu'il était de 0,6 % au trimestre précédent. Le taux de croissance annuelle du PIB est resté stable à 2,0 % au quatrième trimestre de 2016, par rapport au troisième trimestre.

La France a indiqué un taux de croissance trimestrielle du PIB de 0,4 % et a enregistré une augmentation de 0,2 % par rapport au troisième trimestre de 2016. Au quatrième trimestre de 2016, le taux de croissance annuelle du PIB a atteint 1,1 %, alors qu'il était de 0,9 % au troisième trimestre.

Par les cinq plus grands États membres de l'UE, l'Italie a été le seul État membre à enregistrer une baisse de son taux de croissance trimestrielle du PIB au quatrième trimestre de 2016. Il a diminué pour atteindre 0,2 %, alors qu'il était de 0,3 % au cours du troisième trimestre. Par ailleurs, au cours du quatrième trimestre de 2016, le taux de croissance annuelle du PIB est resté inchangé à 1,0 % par rapport au troisième trimestre²⁸.

EUMOFA Faits saillants du mois est publié par la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche de la Commission Européenne.

Éditeur : Commission européenne, Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche, Directeur général.

Avertissement : Bien que la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche soit responsable de la production d'ensemble de cette publication, les opinions et conclusions présentées dans ce rapport n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la Commission ou de ses membres.

© European Union, 2017
KL-AK-17-004-FR-N
ISSN 2363-409X

Photographies © Eurofish, The World Factbook

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source.

POUR INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET COMMENTAIRES :

Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche
B-1049 Bruxelles
Tél. +32 229-50101
E-mail : contact-us@eumofa.eu

CE RAPPORT A ÉTÉ ÉTABLI À PARTIR DE DONNÉES EUMOFA ET DES SOURCES SUIVANTES :

Premières ventes : EUMOFA ; Puertos del estado. Les données analysées se réfèrent au mois de février 2017.

Approvisionnement mondial : EUMOFA ; Commission européenne ; Statistics Iceland ; EUROPECHE ; MundoAgropecuaria ; Office fédéral allemand pour l'agriculture et l'alimentation ; Ministère espagnol de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation et de l'environnement ; EU NEIGHBOURS ; Marine Stewardship Council ; Aquaculture Stewardship Council ; <http://www.mexillondegalicia.org> ; Conseil

Études de cas : EUMOFA ; Service chilien national de la pêche et de l'aquaculture ; <http://www.salmonchile.cl> ; <http://www.industriaspesqueras.com/> ; FAO ; EUROSTAT.

Consommation : EUMOFA ; EUROPANEL ; FAO Fishstat ; <http://fishbase.org/>.

Contexte macro-économique : EUROSTAT ; BCE ; Chambre de commerce de Forlì-Cesena, Italie ; DPMA, France ; ARVI, Espagne ; MABUX.

Les données de première vente sont disponibles dans un document annexe sur le site EUMOFA. Les analyses sont effectuées sur les données après agrégation (principales espèces commerciales).

L'Observatoire du marché européen pour la pêche et les produits de l'aquaculture (EUMOFA) a été développé par la Commission européenne. Il constitue l'un des outils de la nouvelle Politique de Marché dans le cadre de la réforme de la Politique Commune des Pêches. [Règlement (UE) n° 1379/2013 art. 42].

EUMOFA est un outil d'intelligence économique, qui fournit régulièrement des prix hebdomadaires, les tendances de marché mensuelles

et des données structurelles annuelles tout au long de la filière.

La base de données est alimentée par des données fournies et validées par les États Membres et les institutions européennes. Elle est disponible en 24 langues.

Le site d'EUMOFA est accessible au public à l'adresse suivante: www.eumofa.eu.

6. Références

¹Bivalves et autres mollusques et invertébrés aquatiques, céphalopodes, crustacés, poissons plats, poissons d'eau douce, poissons de fond, produits aquatiques divers, autres poissons marins, salmonidés, petits pélagiques, et thon et thonidés.

² Les données se réfèrent à 28 ports dont l'État est propriétaire. http://www.puertos.es/en-us/estadisticas/Pages/estadistica_mensual.aspx

³ <http://www.fao.org/fishery/species/3208/en> ;

http://www.seafish.org/media/Publications/SeafishSpeciesGuide_Redmullet_201401.pdf

⁴ <http://pdm-seafoodmag.com/guide/poissons/details/product/Rouget-barbet.html>

⁵ <http://www.fao.org/fishery/species/2102/en>

⁶ RÈGLEMENT (UE) 2017/127 DU CONSEIL du 20 janvier 2017 établissant, pour 2017, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union.

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32017R0127&from=EN>

RÈGLEMENT (UE) 2016/1903 DU CONSEIL du 28 octobre 2016 établissant, pour 2017, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques de la mer Baltique, et modifiant le règlement (UE) 2016/72.

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016R1903&from=EN>

RÈGLEMENT (UE) 2016/1252 DU CONSEIL du 28 juillet 2016 modifiant les règlements (UE) 2016/72 et (UE) 2015/2072 en ce qui concerne certaines possibilités de pêche. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016R1252&from=EN>

RÈGLEMENT (UE) 2016/72 DU CONSEIL du 22 janvier 2016 établissant, pour 2016, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union, et modifiant le règlement (UE) 2015/104. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016R0072&from=EN>

RÈGLEMENT (UE) 2015/2072 DU CONSEIL du 17 novembre 2015 fixant, pour 2016, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques de la mer Baltique, et modifiant les règlements (UE) no 1221/2014 et (UE) 2015/104. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32015R2072&from=EN>

⁷ <http://europeche.chil.me/post/success-story-for-european-fisheries-and-policies-137153>

⁸ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-770_en.htm

⁹ <http://www.mundoagropecuario.com/produccion-pesquera-acuicola-alcanzo-284-mil-toneladas-2016-venezuela/>

¹⁰ <http://www.statice.is/publications/news-archive/fisheries/total-catch-in-march-was-201-thousand-tonnes/>

¹¹

http://www.ble.de/SharedDocs/Downloads/DE/Fischerei/Fischwirtschaft/Monatsbericht2016/Monatsbericht16_12.pdf?__blob=publicationFile&v=2

¹² <http://www.mapama.gob.es/es/prensa/noticias/el-ministerio-de-agricultura-y-pesca-alimentaci%C3%B3n-y-medio-ambiente-cierra-un-acuerdo-de-intercambio-de-posibilidades-de-pesca-con-francia/tcm7-454704-16#>

¹³ <http://www.euneighbours.eu/en/south/stay-informed/news/eu-support-development-fisheries-algeria>

¹⁴ <https://www.msc.org/newsroom/news/danish-sandeel-norway-pout-and-sprat-fishery-achieve-msc-certification?fromsearch=1&isnewssearch=1>

¹⁵ http://www.asc-aqua.org/index.cfm?act=update_detail&uid=441&lng=1

¹⁶ <http://www.mexillondegalicia.org/?p=1706>

¹⁷ EUMOPA.

¹⁸ <https://en.seafood.no/news-and-media/news-archive/total-pelagic-exports-reach-nok-2.1-billion-in-q1-2017/>

¹⁹ Portal Comex CCS

²⁰ <http://www.sernapesca.cl>

²¹ <http://www.salmonchile.cl/en/exportaciones.php>

²²

http://www.industriaspesqueras.com/noticias/ultima_hora/53826/chile_apuesta_por_aumentar_el_consumo_de_pescado_en_1_kqper_capita_anual.html

²³ <http://www.fao.org/fishery/species/3016/en>

²⁴ <http://www.fao.org/fishery/species/3016/en>

²⁵ FAO Fishstat.

²⁶ <http://fishbase.org/Summary/SpeciesSummary.php?ID=1343&AT=saithe>

²⁷ <http://fishbase.org/Summary/SpeciesSummary.php?ID=1343&AT=saithe>

²⁸ <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3217494/7975592/KS-BJ-17-004-EN-N.pdf>